

Émission TF1 – Sep7aHuit du 8 janvier 2023

Par Mélanie Gallard - Elephant

La réponse d'ERM

Le dimanche 8 janvier 2023, TF1 a programmé dans le cadre de l'émission Sep7aHuit un reportage sur l'adoption en Éthiopie et plus particulièrement sur notre association ERM, qui n'est d'ailleurs pas la seule à avoir réalisé des adoptions dans ce pays. Notez que notre président a été interviewé quinze mois plus tôt, sans permettre la moindre ré-actualisation, ce qui n'est pas une pratique journalistique déontologique et a trompé des téléspectateurs. Ce reportage faisait suite à des publications du magazine Causette, qui portait au printemps 2021 de lourdes accusations contre ERM, et qui a publié par la suite notre droit de réponse.

Le titre : Les enfants volés ?

Le titre est très provocateur et à lui seul donne un message simple au téléspectateur : ERM a volé des enfants en Éthiopie. Le point d'interrogation protège l'auteur et l'éditeur de tout risque d'accusation de diffamation. Mais le mal est fait !

Si on peut regretter qu'ERM n'ait pas su convaincre plus tôt l'administration éthiopienne d'améliorer la qualité des enquêtes conduisant à décider de l'adoptabilité d'un enfant, on notera qu'aucun des témoignages recueillis n'évoque un vol d'enfant. Il est regrettable que la journaliste n'ait pas elle-même conclu que la réponse à la question soulevée par ce titre racoleur soit clairement « non ».

La journaliste a-t-elle pensé aux conséquences de son titre sur les jeunes adoptés ? C'est violent pour eux et même très déstabilisant pour des jeunes en pleine construction de leur identité avec un début de vie mouvementé.

Le reportage présente trois cas d'adoption que nous allons analyser successivement, sans rien dévoiler de leur dossier confidentiel.

Élise, Amélie et Vincent

Ces trois frères et sœurs ont été adoptés ensemble en 2002 et sont originaires d'Addis Abeba. Ils avaient 4, 5 et 6 ans.

Le reportage les suit lors d'un voyage en Éthiopie pour y retrouver leur famille d'origine, plus précisément leurs deux sœurs. Ils expriment leur surprise au vu de la pauvreté des enfants des rues d'Addis-Abeba « qui mangent des déchets trouvés par terre ». « Ça m'a mis une claque ». « On aurait pu avoir cette vie ».

Le reportage indique que ces enfants ont été confiés à l'adoption parce qu'ils étaient orphelins. Mais il précise, curieusement bien plus loin et discrètement, que le père s'est fait passer pour mort pour permettre l'adoption. De fait, en Éthiopie, un père veuf ne peut guère à la fois travailler et élever ses enfants. Comme la loi éthiopienne ne permet l'adoption que d'enfants orphelins, qu'il n'existe aucun dispositif public d'aide sociale, des familles ont choisi le mensonge, facilité par l'absence

d'état civil. Ces mensonges trompent les autorités éthiopiennes, et bien sûr par voie de conséquence le ministère français des Affaires Etrangères et l'organisme d'adoption.

La journaliste affirme que des dizaines d'enfants auraient été adoptés sans le consentement de leurs parents. Ce n'est pas exact, il y a bien eu consentement, une décision parfois bien douloureuse, pour confier les enfants à l'adoption, mais il est de fait que la conception culturelle comme juridique de l'adoption en Éthiopie est différente de la conception française, en ce sens qu'elle maintient un lien avec la famille d'origine. Cela a eu pour conséquence le désarroi des familles d'origine, qui ont pu être maintenues dans l'idée qu'elles auraient des nouvelles et reverraient leur enfant, et les conséquences malheureuses pour les enfants adoptés et leurs familles adoptives. Ce n'est que plus tard, à l'occasion de contact avec les familles d'origine qu'ERM a découvert ces réalités. De son côté, afin d'éviter les mensonges, le gouvernement éthiopien a imposé, après les premières années, la présence au tribunal d'Addis Abeba de la personne ayant confié l'enfant à l'adoption pour confirmer le consentement.

Melissa

Mélissa a été adoptée en 1993. elle avait 3 ans. Elle vit maintenant en Espagne.

Elle a retrouvé ses deux parents biologiques qui l'ont recherchée par les réseaux sociaux. Le reportage indique que la grand-mère a fait appel aux services sociaux en vue d'une adoption, la mère étant partie travailler dans un pays du Golfe. Quant au père, il est dit qu'« il ne nous aide pas ». La mère interrogée reconnaît que son enfant a été confié à l'adoption.

La fiche établie par l'orphelinat, qui est montrée par la caméra, indique à tort que le père était décédé et qu'on ne savait pas où était la mère. Ce document est le seul que l'administration éthiopienne a remis à ERM. Un frère de Mélissa explique que le problème est là. L'adoption s'est faite sur des fausses informations. Les services sociaux éthiopiens ont refusé la demande d'interview des journalistes. C'est bien dommage, car ce sont eux qui enquêtent et décident de l'adoptabilité des enfants. Contrairement à ce qu'affirme le reportage, ERM n'avait aucune possibilité légale d'accéder aux éléments d'enquête et ne peut être accusé de ne pouvoir ignorer les faits ou d'avoir fermé les yeux.

Il faut rappeler la date de cette adoption : 1993. On est dans les toutes premières années de l'existence d'ERM, juste après le renversement du dictateur Mengistu dans un pays désorganisé qui comptait un nombre considérable d'enfants orphelins ou perdus, condamnés à mendier.

La maman adoptive de Mélissa dit lors de son interview « peut-être on est plus ses parents ». A ce sujet, il faut être clair. En aucun cas la filiation d'un enfant en adoption plénière en France avec ses parents adoptifs ne peut être remise en cause. L'expérience des retrouvailles avec des parents biologiques est le plus souvent la suivante : beaucoup d'émotion et de joie de la part des parents biologiques, le plus souvent la mère seulement, en découvrant son enfant heureux, car c'est quand même le cas général, et aussi qu'il est aimé par sa famille adoptive, ce qui ne va pas de soi dans la culture éthiopienne. La barrière de la langue, de cultures si lointaines, font que le lien avec les parents adoptifs reste le plus fort et peut même s'enrichir d'une telle expérience.

Saba

Saba a été adoptée elle aussi en 1993 à l'âge de 9 ans. Elle a le souvenir clair de ses parents et de ses frères en sœurs. Elle avait avec elle un papier en Amharique qu'elle dit avoir envoyé à ERM pour en avoir la traduction. La caméra montre, comme étant une lettre d'ERM, un document émanant de « CASC Ethiopie-France à Créteil » qui n'est ni une traduction du document en amharique (qui ne donne que des noms et adresses), ni un document signé par ERM. Attribuer cette lettre inconnue à notre association est une tromperie.

Les parents de Saba ont demandé à ERM d'enquêter sur l'histoire de leur fille. Sept ans après l'adoption, les parents biologiques de Saba sont retrouvés à Addis-Abeba et ERM a été en mesure de découvrir la situation de très grande précarité de la famille de Saba et les raisons qui ont conduit à la confier à l'adoption. L'année suivante, Saba retourne en Éthiopie et renoue avec sa famille.

ERM ne peut que reconnaître que le fait de confier à une famille adoptive un enfant de 9 ans sans être en mesure d'expliquer de façon suffisamment complète et pertinente le passé de cet enfant n'était clairement pas satisfaisant et ne peut que regretter cette situation et les souffrances que cela a pu provoquer et que l'on comprend bien. Rappelons qu'il y a trente ans, l'association avait les plus grandes difficultés à obtenir des informations pertinentes des autorités éthiopiennes. Les familles étaient informées de ces réalités de terrain.

L'avocat Antoine Vey est interviewé par TF1. C'est lui qui a conseillé trois personnes qui sont dites avoir porté plainte contre ERM pour abus de confiance et escroquerie. Il déclare qu'il y a « trop de fraudes et falsifications », qu'il y a « clairement un élément intentionnel dans la falsification ». ERM rappelle que ces plaintes, qui auraient été déposées il y a plus d'un an et demi, ne lui ont jamais été notifiées. En outre ni les plaignants déclarés, ni les adoptés cités dans le reportage ne se sont manifestés auprès d'ERM pour obtenir des réponses à leurs questions.

Comme François Vivier l'explique à Mélanie Gallard, tous les cas sur lesquels il a été possible de remonter à la source ont montré que c'est la famille d'origine qui a souhaité confier des enfants à l'adoption internationale, faute de solution d'aide sur place, et a menti aux services sociaux dans ce but, ce qui est facilité par l'absence d'état civil en Éthiopie. Les termes de fraude, falsification et éléments intentionnels n'ont jamais fait l'objet du moindre élément de preuve. La journaliste a aussi interviewé des jeunes adoptés qui ne sont pas « contre ERM », ainsi que la porte-parole du collectif de soutien. Pourquoi n'ont-ils pas été diffusés ?

Le témoignage de Stéphane, parent adoptif

Stéphane et Nadège ont adopté Bahia en 2007. Ils ont aussi retrouvé sa mère biologique qui n'aurait pas consenti à l'adoption de sa fille. Cette affirmation est totalement contredite par les documents officiels remis à l'association par les autorités éthiopiennes dont on a pu constater a posteriori qu'ils étaient bien exacts.

Stéphane déclare avoir fait partie du bureau de l'association. C'est inexact. Il a fait partie pendant un an du conseil d'administration d'ARM-Jeparraine.org, une association de parrainage d'enfants ayant les mêmes fondateurs qu'ERM.

Nous lui sommes reconnaissants d'exprimer que les motivations des dirigeants d'ERM n'étaient pas financières. En revanche dire qu'ERM « occulte l'histoire des enfants » est une contre-vérité

inacceptable. Depuis plus de 20 ans, ERM a tout fait pour aider les adoptés à retrouver leur histoire, en particulier par l'organisation de nombreux camps retour en Éthiopie et par des recherches des familles d'origine qui continuent à se faire aujourd'hui.

ERM est un intermédiaire de l'adoption et ne peut pas vérifier, comme déclaré par Stéphane, toute la chaîne de l'adoption. Comme organisme étranger en Éthiopie, cela lui est même interdit.

L'adoption internationale repose sur l'acceptation que le pays d'origine est souverain dans ses décisions. ERM, comme tous les organismes d'adoption, accueillait des enfants dont les dossiers avaient été instruits exclusivement par les services sociaux éthiopiens et, en toute bonne foi, ne pouvaient pas imaginer que certains enfants n'étaient pas orphelins.

Toujours soucieux de placer l'intérêt des enfants avant tout, Gilbert et Christine Bayon ont fondé aussi dès l'origine une autre association, « les Amis de Reine de Miséricorde – Jeparraïne.org », pour parrainer des enfants non adoptables. C'était la principale raison des très nombreux voyages de Gilbert en Éthiopie qui lui ont permis de découvrir l'existence de parents encore vivants d'enfants déclarés orphelins.

Julie Foulon

Les accusations qui ont été portées en 2021 contre ERM ont leur origine dans un livre écrit par Julie Foulon et les nombreuses interviews dont elle a ensuite fait l'objet. Julie Foulon a une sœur, Marie, adoptée en même temps qu'elle, qui est en total désaccord avec les dires de sa sœur et a pu vérifier en Éthiopie que sa mère biologique l'a [volontairement confiée à l'adoption](#), contrairement aux affirmations de « Causette ». Marie a demandé à Mélanie Gallard à ne pas être citée dans le reportage, ce que la journaliste a accepté et respecté.

François Vivier,
Président d'ERM
Le 13 janvier 2023